

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 35 (1963)

Heft: 4

Erratum

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il suffit d'imaginer par exemple que les constructions, au lieu d'être plantées au beau milieu de parcelles carrées, soient groupées dans la périphérie, laissant libre un vaste parc central ou, au contraire, rassemblées côte à côté tout au haut de parcelles allongées, disposant alors d'un dégagement important.

Les réalisations plus intéressantes sont celles qui ont prévu des rangées de quatre à cinq maisons, disposées par exemple en dedans, sur les trois côtés d'un espace vert, tous les accès se faisant par un chemin de ceinture; ou encore, si la pente du terrain s'y prête, combinées en une série de bandes parallèles, d'inégale longueur, chacune prenant vue par dessus la précédente.

Enfin, des projets plus poussés ont été réalisés notamment à Berne (Cité Halen), et à Saint-Gall où les maisons sont en quelque sorte imbriquées les unes dans les autres, à la manière exacte des villages des îles grecques; chacun dispose de son jardin clos, à l'abri des regards indiscrets, de sa terrasse d'où la vue déborde largement par dessus le voisin et le plan permet de varier à l'infini la disposition des maisons s'étendant sur deux ou trois niveaux. Un tel projet est d'ailleurs à l'étude dans les hauteurs de Grandvaux et le temps n'est peut-être plus lointain où cette nouvelle forme d'habitation aura conquis notre public.

Il faut bien, avant de conclure, préciser deux choses: ces formules nouvelles conduisent à une certaine forme de contiguïté, elles excluent d'autre part la contribution personnelle d'autres architectes que les auteurs du projet d'ensemble.

Que penser de la contiguïté? Elle suppose un minimum de condescendance pour les voisins et un minimum de tolérance pour le bruit qu'ils font. Croit-on d'ailleurs que, dans des lotissements de 800 m², chacun soit chez lui? Bien au contraire! Il n'est pas un endroit à l'abri des regards des voisins alors qu'en contiguïté, l'isolement est facile. Bien plus, des expériences comme la Cité Halen ont montré qu'en réalisant un isolement parfait, on avait pu limiter l'occupation du sol par une famille à 300 m² seulement! La place gagnée est tout naturellement mise à profit pour de vastes terrains de délassement et de jeux pour les enfants enfin à leur aise.

Quant à l'unité de conception, elle est, évidemment la plus grosse difficulté, puisqu'elle exclut pratiquement l'initiative individuelle. Il faut désormais que les candidats à la propriété se groupent pour prendre ensemble leur réalisation collective en main ou qu'un groupe immobilier opère comme pour une série d'habitations collectives et procède ensuite à la mise en vente des habitations. Personne ne sous-estime ces difficultés.

Qu'il me soit permis de dire bien clairement que les horreurs du lotissement me paraissent justifier sans le moindre doute la mise en œuvre des efforts que demandent les réalisations d'ensemble.

C'est ce qu'ont remarquablement compris les urbanistes français qui ont inspiré une récente circulaire du ministre de la Construction et de l'Urbanisme dont nous avons relevé en exergue un passage et à laquelle nous emprunterons notre conclusion:

«Désormais un principe absolu devra être observé: les maisons familiales doivent être intégrées dans une composition d'urbanisme et d'architecture; la conception du

«grand ensemble» ne doit pas être réservée à l'habitat collectif mais s'appliquer aussi à l'habitat individuel. Le lotissement, c'est-à-dire la division parcellaire, ne doit en aucun cas précéder le dessin des volumes à construire; il faut commencer par tracer la composition d'ensemble, établir le plan de masse, répartir les volumes et ne délimiter les parcelles que par voie de conséquence. Les plans de masse doivent rompre avec la tradition, héritée de l'entre-deux-guerres, du «pavillon» fiché au milieu de son lot, entouré d'un jardin-corridor trop étroit pour les arbres, qui seraient pourtant bien nécessaires pour éviter la promiscuité et donner de l'unité au paysage. Les maisons devront être groupées soit en ensembles mitoyens de deux ou plusieurs constructions, soit en grappes.

La composition fera place aux différentes catégories de maisons correspondant, quant à la dimension et au niveau de confort, à la variété des besoins d'une communauté normalement composée.

Il devra d'autre part prévoir, comme cela se fait pour tous les grands ensembles, les équipements de la vie collective et les espaces libres communs.

Les canons de l'habitat individuel n'ont pas évolué: aucun progrès n'a été enregistré parce que peu de promoteurs sérieux se sont intéressés à ce genre d'habitat, qui appartient toujours au domaine des marchands de terrains et des constructeurs isolés. C'est la raison pour laquelle la maison individuelle est toujours si décriée. Il s'agit de la réhabiliter en l'intégrant dans l'urbanisme moderne.»

Erratum. — A la page 27 de nos illustrations, prière de lire, dans la légende du milieu: Des réalisations combinées en bandes et non en boules.